

Projet ANR Sustain'Apple –
Journée de restitution - Inra Paris
30 novembre 2018

**Gérer durablement les risques
sanitaires et phytosanitaires dans la
filère pomme**



Les protocoles et contraintes phytosanitaires pour les exportations de pommes : comparaison de trois grands pays exportateurs, la France, l'Italie et le Chili

Jean-Marie CODRON, INRA UMR MOISA
Pasquale LUBELLO Supagro
Iciar PAVEZ, postdoc INRA UMR MOISA



Introduction



Facteurs Micro-économiques

Deux observations à l'origine de notre questionnement

1. le contraste de positionnement de marché

- entre la France et l'Italie d'une part et le Chili d'autre part
- pourquoi le Chili ? du fait de sa longue expérience acquise sur les marchés à contraintes phytosanitaires, à commencer par les USA
- intérêt pour la France et l'Italie dont les ouvertures de marché sont relativement récentes

2. les insuffisances des dispositifs institutionnels

- Qui associent services publics et familles professionnelles pour la préparation et la négociation des protocoles phytosanitaires
- Nécessité d'une meilleure circulation de l'information, d'une coopération plus étroite et de davantage de moyens humains

Deux objectifs dans cette analyse

- 1: éclairer les contrastes observés entre les trois pays
- 2: éclairer les problèmes supposés d'efficacité institutionnelle

Méthode d'approche

1. des bases de données

- SAG /CHILI
<http://www.sag.gob.cl/ambitos-de-accion/productos-vegetales-diferentes-paises/> (SAG/Chili)
- (FAM/France)
<https://teleprocedures.franceagrimer.fr/Expadon/Login/Login.aspx?ReturnUrl=%2fExpadon%2f>

2. des entretiens avec

- Les acteurs des services publics (ONPV), du privé (Associations d'Exportateurs), des dispositifs d'interface (FRAM, CSO) concernés par la préparation et la négociation des protocoles phytosanitaires

Introduction



**Positionnement de marché
des trois pays**



**Contraintes naturelles
et biologiques**



**Facteurs Micro-économiques
et institutionnels**



Conclusions/recommandations



**Facteurs macro-économiques
et institutionnels**

Positionnement de marché des trois pays



Conclusions/recommandations

France, Chili, Italie

Exportations vers des destinations aux exigences SPS contrastées

Chiffres en %	Chili			France			Italie
	2015	2011	2006	2015	2011	2006	2015
Europe	17.2			72.3			70.0
MoyOrient	9.6			18.8			28.5
Am Latine	34.6	30.5	27.7	0.6			0.3
Asie	15.6	15.1	13.3	4.9	3.4	1.0	1.1
USA/Can	15.6	12.3	14.3	-			-
Total %	92.6			96.6			99.9

Pays avec fortes exigences résidus: Europe du Nord, principalement D et UK

Pays avec fortes exigences phyto: Asie, Amériques, Israël

Principalement

- Asie: Chine, Taïwan, Thaïlande
- Amériques: USA, Mexique, Colombie, Brésil

Principales destinations avec exigences phytosanitaires

Quantités exportées en 2015 (kT)	Chili			France			Italie	
	Qté exp	Nb OQ	Accord négocié	Qté exp	Nb OQ	Accord négocié	Qté exp	Accord négocié
Chine	25.8	26	1994	2.5	7	2000		ban
Taiwan	40.9	8	2006	0.9	3	2012		En cours
Thaïlande	0.4	34	2013	5.7	10	2012		ban
Vietnam	0.1		2013		8	2015		En cours
Indonésie	0.04	3			2	2017		
Philippines	0.2	4	1989					
USA	79.3		1980	-	5	2014		2013
Canada	10.9	6	1991					
Mexique	1.8	10	1992			en cours niveau UE		en cours niveau UE
Vénézuela	6.0	1	1991					
Colombie	76.8	6	2000	1.6	1			
Pérou	43.1	12	2013					
Brésil	35.8	15	2009	3.8	1		4.0	
Israël	-			4.9	22		5.1	
NZ	-		1989					

Contraintes naturelles et biologiques



Contraintes naturelles/biologiques

Les contraintes biologiques expliquent relativement peu le contraste de positionnement de marché.

Les principaux organismes ravageurs qualifiés de quarantaine qui préoccupent nos trois pays exportateurs de pommes sont **quasiment les mêmes** : carpocarpse, cochenille farineuse, pou de San José.

A deux exceptions près toutefois :

- la **mouche méditerranéenne** qui n'est plus présente au Chili (exception faite de quelques réintroductions très ponctuelles par des voyageurs)
- l'acarien *Brevipalpus chilensis* qui lui est spécifique du Chili mais absent en France et en Italie.



Facteurs macro-économiques et institutionnels



Arguments macro-économiques ou institutionnels pour expliquer le contraste de positionnement

Proximité relationnelle

- Chili et Etats Unis, France et Vietnam....,

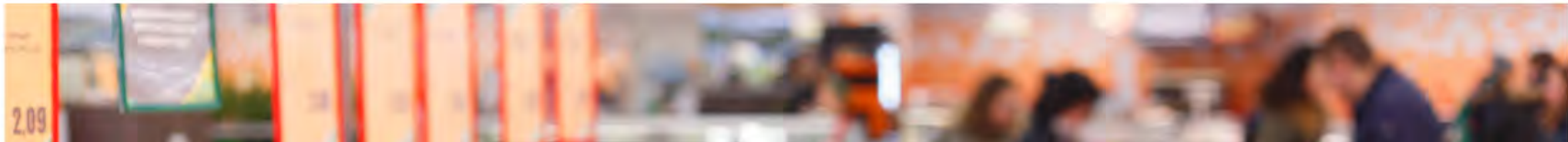
Accumulation et ancienneté d'expérience

- 50 ans pour le Chili contre 5 ou 6 pour les deux autres

Structures de marché

- petite taille des marchés nationaux (Chili),
- degré de saturation des marchés de proximité (UE pour France et Italie),
- importance économique de se tourner vers des marchés à contraintes phytosanitaires (ex Kiwi pour Italie),
- poids de la filière pomme dans les exportations de fruits et priorisation des dossiers pour la négociation.

Facteurs Micro-économiques et institutionnels



Arguments micro-institutionnels pour expliquer le contraste de positionnement

Différences au niveau des services publics

- Niveau des compétences (expériences antérieures, apprentissage au contact de pays plus expérimentés-Chili avec USA)
- Partage des moyens entre filières animales et végétales
- Allocation de moyens par les pays exportateurs dans les pays importateurs (agents dédiés SPS, investissements dans les fermes vitrine...)

Différences au niveau des acteurs privés

- Autonomie de négociation de la filière pomme au sein du secteur fruits
- Orientation produit des producteurs/exportateurs (pomme seulement vs multi-fruits)

Différences au niveau des dispositifs d'interface

- Type d'interface : pilotage ONPV (FAM) vs pilotage privé contraint par arbitrage politique entre régions (CSO) vs partenariat étroit (ASOEX/SAG)

Dispositifs intervenant dans la préparation et la négociation des protocoles

Type d'acteur	Chili	France	Italie
Autorités publiques Protection des Végétaux pour la négociation	Minagri/SAG	Minagri/DGAL/SDASEI/ BEPT	Minagri/MIPAAFT Bureau phytosanitaire DISR V- Service Phytosanitaire Central
Associations professionnelles représentant la pomme	ASOEX (pas spécifique pomme)	ANPP (spécifique pomme)	ASSOMELA (spécifique pomme)
Lien entre pouvoirs publics et familles professionnelles	Coopération étroite	France Agrimer Comité export SPS	CSO en collaboration avec ASSOMELA pour la pomme et bureau phyto pour meilleure coordination avec MIPAAFT
Exploration des solutions techniques	Fondation pour le développement fruticole (FDF) et Experts Universitaires	Experts DGAL CTIFL	Services Phytosanitaires régionaux et provinciaux Fondation Edmund Mach (Trentino) Centre de recherche Laimburg (Alto Adigio)

CIPV

(Convention Internationale de la Protection des Végétaux)

La CIPV a été créée en 1951 : le Chili faisait partie des 8 pays à l'origine (aujourd'hui 184 pays dans la CIPF)

Avec la CIPV et la mise en place des NIMP, plus d'homogénéité dans la façon d'analyser les risques, de définir/négocier les protocoles

Cependant, lenteur des procédures pour établissement d'une norme et absence de force de police : il existe un comité des différents mais aucune affaire n'a ainsi été réglée

CIPV donne les principes de reconnaissance et enregistre la déclaration d'un pays donné (par exemple, zone indemne de mouche) mais ne va pas vérifier

Un pays signataire qui ne veut pas reconnaître une norme, doit donner des arguments valables

L'application d'une norme reste un problème bilatéral

Introduction



Positionnement de marché des trois pays



Contraintes naturelles et biologiques



Facteurs Micro-économiques et institutionnels



Conclusions/recommandations



Facteurs macro-économiques et institutionnels

Conclusion

L'expérience et la réussite du Chili sur les marchés lointains (Asie, Amérique) aujourd'hui convoités par la France et l'Italie sont riches d'enseignements pour la gestion des contraintes SPS que ce soit

- **au niveau des entreprises** (comme nous l'avons montré dans un autre volet de cette recherche)
- **ou au niveau institutionnel.**

Les voies d'amélioration doivent toutefois tenir compte des spécificités nationales comme le montre l'analyse comparée des dispositifs institutionnels.

Recommandations

- Favoriser** tout au long du processus de préparation/sélection/négociation des dossiers
- bonne **circulation de l'information**
 - bonne **coopération entre les deux catégories d'acteur**

Recommandations

Renforcer l'implication des autorités publiques dans la CIPV

- pour promouvoir certaines normes décisives pour l'amélioration de la gestion du risque phytosanitaire
- exemple de la norme de traitement au froid



Table des Matières

Introduction (motivations, objectifs, problématique, plan)

I. Positionnement des trois pays sur les destinations lointaines à contraintes phytosanitaires

II. Définition de la quarantaine : pas seulement un fait naturel mais aussi un construit; principales préoccupations des 3 pays dans ce cadre de quarantaine

III. Contraintes imposées par les pays tiers dans les trois pays concernés

Le contenu technique des solutions pour combattre les organismes de quarantaine

Les types de relations avec le pays importateur pour les contraintes phytosanitaires

Le contrôle du respect des contraintes phytosanitaires

Comparaison de contraintes imposées par un même pays importateur (reste à compléter)

IV. Qualité des dispositifs institutionnels pour la préparation et la négociation des protocoles

Les autorités publiques jouent un rôle central dans la négociation des protocoles phytosanitaires

Les relais des autorités publiques dans les pays importateurs pour la négociation des protocoles

Les associations d'exportateurs et les partenaires privés

Les dispositifs d'interface avec les exportateurs

La préparation et la négociation du dossier avec le pays importateur

V. Résumé/Conclusion